

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Montoux – Perles-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Montoux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 107 du 05/10/2017

Maintenance des aires de jeux sur le territoire de la CCSC – Signature de l'avenant avec la Sté PLEINBOIS AMENAGEMENT – 703 route de l'Isle sur Sorgue – 84250 LE THOR

Pour un montant de :

- AIRE DE JEUX BEDARRIDES > 2365.00 € HT
- AIRES DE JEUX SORGUES > 1890.00 € HT
- TOTAL > 4255,00 € HT

Le contrat prendra effet au 9 Octobre 2017 et les conditions restent identiques au contrat initial.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 108 du 09/10/2017

Contrat de services « Echanges Sécurisés » pour la CCSC – Signature du marché avec la Sté BERGER LEVRAULT - 64 Rue Jean Rostand - 31670 LABEGE
Pour un montant annuel de > 1 500,00 € HT / an
Et un montant fixe de frais de mise en services de > 800,00 € HT
Le contrat prendra effet à la signature de celui-ci et ce pour 3 ans.

N° 109 du 09/10/2017

Maintenance de 5 panneaux d'affichage ANIMEO 77SF de la commune de Monteux sur le territoire de la CCSC – Signature du marché avec la Sté BLACHERE ILLUMINATION – Allée des Bourguignons – Zone Industrielle - 84400 APT
Pour un montant de : 3000 € HT / AN pour les cinq (5) Panneaux ANIMEO 77SF
Le contrat prendra effet à la signature de celui-ci et ce pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

N° 110 du 13/10/2017

Signature d'un bail de courte durée avec M. Jean-Luc CHEVAZIC pour la location d'un bâtiment industriel d'une surface utile de 28 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°108. Stockage de matériel destiné à l'activité de jardinier. Le contrat de location est un bail de courte durée de 12 mois, prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2017 et s'achevant au plus tard le 31 octobre 2018. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé 41.24 €HT, soit 49.49 €TTC.

N° 111 du 13/10/2017

Signature d'un bail de courte durée avec Monsieur Julien BARKER, pour la location d'un bâtiment industriel d'une surface utile de 21 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°123. Reproduction d'enregistrements audio. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2017 et s'achevant au plus tard le 31 octobre 2020. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 63.94 € HT, soit 76.73 € TTC.

N° 112 du 16/10/2017

Signature d'un bail de courte durée avec M. Clément PUIG, pour la location d'un bâtiment industriel d'une surface utile de 13 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°122. Activités photographiques. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2017 et s'achevant au plus tard le 31 octobre 2020. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 39.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 46.80 €TTC.

N° 113 du 16/10/2017

Signature d'un bail de courte durée avec la Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle « VALERA », représentée par son président Monsieur Didier VALERA, pour la location d'un bâtiment industriel d'une surface utile de 116.00 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121. Vente, pose et entretien des inserts et poêles à granules et à bois, ramonage, fumisterie, SAV et dépannage et vente de granules. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2017 et s'achevant au plus tard le 31 octobre 2020. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 348.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 417.60 €TTC.

N° 114 du 17/10/2017

Marché 10/2015 : Mise à disposition de bennes et divers matériels, évacuation et valorisation des déchets provenant de la déchetterie intercommunale Signature de l'avenant n° 2

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le : 15/11/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Changeement de dénomination sociale du titulaire SITA SUD qui devient SUEZ RV
MEDITERRANEE.

N° 115 du 17/10/2017

Marché 2015-79 : Nettoyage du Marché dominical de la ville de Sorgues - Signature de l'avenant n° 1 avec le titulaire du marché VEOLIA-ONYX. Prorogation du marché jusqu'à la conclusion d'un nouveau marché à la suite d'une mise en concurrence lorsque la nouvelle mise en œuvre du nettoyage du marché dominical de Sorgues sera définie. Le montant du marché exécuté au titre du présent avenant ne pourra être supérieur à 50 % des sommes versées au titulaire au titre de son marché, jusqu'au 31.12.2017.

N° 116 du 20/10/2017

Formation de Sauveteur Secouriste du Travail d'un agent territorial de la CCSC - Signature de la convention de formation professionnelle avec la SARL FOR'EXPERT

- durée 14h, soit 2 jours

- tarif 150 € HT / Par jour /Par agent soit 300 € HT /2jours

La formation sera dispensée les 26 et 27 octobre 2017.

N° 117 du 20/10/2017

Formation FCO marchandises pour 2 agents territoriaux de la CCSC - Signature de la convention de formation professionnelle continue avec ECF SUD PREVENTION SECURITE

- durée 35 heures

- 555.00 € HT / Par agent soit un total de 1 110,00 € HT

Les formations seront dispensées sur plusieurs sessions.

N° 118 du 24/10/2017

Marché 2013-89 : Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin des Daulands à Sorgues Signature de l'avenant n° 1 avec le titulaire du marché PRO Ing : Majoration du montant du marché initial. Le montant du marché initial est de 52 800,00 € HT. Le montant de l'avenant est de 5700,00 € HT soit 10,79 % du marché initial, ce qui porte le montant du marché à 58 500,00 € HT. Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

N° 119 du 06/11/2017

Contrat de prêt à usage à titre gratuit de la parcelle de terre située à Monteux (84170), lieu-dit « La Tapy », cadastrée section AI numéro 1 d'une superficie d'environ 25 510 m², au profit du GAEC BEAUSEJOUR représenté par Monsieur ULPAT. Durée un an à compter du 1^{er} décembre 2017 et renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique à échéance.

N° 120 du 08/11/2017

Contrat de location d'une balayeuse « SCARAB MINOR » Signature du contrat avec Location Voirie Environnement.

Forfait mensuel : 2 800,00 € HT

Le contrat prendra effet au 13 novembre 2017 pour un mois et sera reconductible tacitement par période égale avec un maximum de six mois.

N° 121 du 09/11/2017

Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'Avenue Edouard Grangier sur la Commune de Monteux - Signature du marché avec le Bureau d'études NB Infra pour un montant total de 24 750,00 € HT soit 29 700,00 € TTC.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 122 du 09/11/2017

Réalisation d'un audit financier des déchetteries intercommunales de Pernes-les-Fontaines et Sorgues Signature du marché avec la Société PRIMA PROVENCE

Pour un montant de :

- Analyse des coûts de fonctionnement : 2 520.00€ HT
 - Analyse des filières d'évacuation des déchets : 1 260.00€ HT
 - Etude des recettes : 980.00€ HT
 - Analyses budgétaires : 1 120.00€ HT
 - Diagnostic du mode de gestion/déchetteries : 2 730.00€ HT
- TOTAL : 8 610.00€ HT

Le marché prendra effet à la signature de l'Ordre de Service.

N° 123 du 09/11/2017

Convention de mise à disposition d'un véhicule et d'un chauffeur à l'Association « Les Restaurants du Cœur » pour le transport de denrées alimentaires vers le centre de l'Association des Restaurant du Cœur 129 cours de la République à Pernes les Fontaines.

La zone d'utilisation du véhicule est fixée au trajet aller et retour de Pernes les Fontaines à Petit Palais – 84800. Tout changement de jour devra faire l'objet d'une demande écrite.

N° 124 du 10/11/2017

Avenant n°2 Ajout de contrôle d'équipement de travail pour l'épareuse VALTRA immatriculation 1007-YD-84 de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec DEKRA Industriel SAS pour un montant de 90 € HT / AN / Contrôle Périodique.

L'avenant prendra effet dès sa signature.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le : 15/12/2017